

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2025

numéro
CM_251209_1

L'an deux mille-vingt cinq, le neuf décembre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire,
salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres
en exercice 29
présents 19
exprimés 26
vote
pour 20
contre 0
abstention 6

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRES, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Fadilha BENAMMAR KOLY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY.

Absents avec pouvoirs :

Nathalie SYZ à Ludovic CROS, Damien ALIBERT à Gaëlle LEVEQUE, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Isabelle PEDROS, Thibault DETRY à Didier KOEHLER, Magali STADLER à Joana SINEGRE, Marie Pierre CAUMES à Claude LAATEB.

Absents :

David BOSC, Izia GOURMELON, Christian RICARDO.

Abstention: Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES

OBJET :	Demande de subvention à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réhabilitation des anciens jardins des évêques
----------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération n°CM_230711_12 du 23 juillet 2023 lançant la procédure de concours pour la réhabilitation de l'ensemble épiscopal,

VU la décision du Maire n°MLDC_250225_028 du 25 février 2025, attribuant le concours au groupement Combas,

CONSIDÉRANT le rendu de l'avant-projet détaillé reçu en novembre 2025,

CONSIDÉRANT le coût de la réalisation de la première tranche sur la réhabilitation des anciens jardins des évêques, dit Parc municipal, défini à un-million-trois-cent-quatre-vingt-mille-cent-huit euros (1 380 108€), soit un-million-trois-cent trois-mille-cent-vingt-trois euros (1 303 123€) de travaux et soixante-seize-mille-neuf-cent-quatre-vingt-cinq euros (76 985€) de maîtrise d'œuvre,

CONSIDÉRANT le plan de financement suivant :

Agence de l'eau	150 000€	10,87%
DET R	400 000€	28,98%
Département	300 000€	21,74%
Région	100 000€	7,25%
FEDER	150 000€	10,87%
Commune	280 108€	20,30%

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

total	1 380 108€	100,00 %
-------	------------	----------

Ouï l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la réalisation de la première tranche de la réhabilitation des anciens jardins des évêques pour un montant d'un-million-trois-cent-quatre-vingt-mille-cent-huit euros (1 380 108€),
- **ARTICLE 2 : SOLICITE** l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 une subvention de quatre-cent-mille euros (400 000€),
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20251209-Imc122900-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/12/25
Date de publication : 15/12/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

